

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 27 janvier 2022.

Date de la séance : 2 février 2022 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 11

Absents : 2

Présents : MM Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Florian CATINOT procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Christel MARCHENAY procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mmes Sandrine BONNET - Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°22/02/02/005

OBJET : Régularisation du foncier rue de la Soie.

Dans le cadre des aménagements de voirie de la rue de la Soie (voir plan annexé), un alignement a été initié par la commune en 2010 dans le but de diminuer la largeur de voie. De fait, un bornage et un déclassement de l'espace public ont été effectués le 12 Mai 2010.

Ainsi, deux parcelles ont été créées en bord de voie dont l'une d'elle, la parcelle AC153 est restée propriété de la commune.

En parallèle de cet alignement, Madame GOLFIER Hélène propriétaire à l'époque de la parcelle AC95, a également divisé cette parcelle en deux dans le but d'en céder une partie pour la réalisation d'une maison individuelle.

La parcelle d'origine AC95 de Madame GOLFIER Hélène était devenue :

- la parcelle AC150 dont la propriétaire est restée Mme GOLFIER Hélène
- la parcelle AC152 qui a été vendue à un autre propriétaire

Depuis, Madame GOLFIER Hélène a de nouveau divisé la parcelle AC150 le 15 Juin 2021. Il en résulte :

- la parcelle AC177 de 677 m², cédée par Madame GOLFIER Hélène aux conjoints M. PORTEFAIX et Mme COMBE dans le but de réaliser une maison individuelle,
- la parcelle AC178 de 1 843 m², conservée par Madame GOLFIER Hélène.

Lors de ce même découpage du 15 Juin 2021, la parcelle AC153 (propriété communale) a été également divisée en deux lots afin d'accompagner la vente aux conjoints M. PORTEFAIX et Mme COMBE.

Il en résulte :

- la parcelle AC179 de 25 m²,
- la parcelle AC180 de 2 m².

Il s'avère que la parcelle AC153 restée communale aurait dû être cédée à Madame GOLFIER Hélène en 2010. Toutefois, il semblerait que la procédure n'ait jamais aboutie.,

Il est donc nécessaire de céder les deux parcelles AC179 et AC180 issues de la proposition de division de la parcelle AC153 devenue inutile à la commune.

De fait, M. PRESLE, tout en précisant que ce dossier présenté à la commission «finances, urbanisme, aménagement du territoire», lors de sa séance du 24 janvier 2022 a reçu un avis favorable, propose au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à ce découpage parcellaire de la parcelle AC153,
- de céder à l'euro symbolique la parcelle AC179 aux conjoints PORTEFAIX et COMBE,
- de céder à l'euro symbolique la parcelle AC180 à Madame GOLFIER Hélène,
- d'informer tous les services de l'Etat de cette mise à jour cadastrale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 04 FEV. 2022

Reçu en préfecture le 04 FEV. 2022

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.